

BUREAU VERITAS

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

WASSMER WA 40 / 40 A / 40 B / 41 / 421

SUPPORT DE LA DERIVE. -

Les supports métalliques avant et arrière de la dérive doivent être inspectés afin de vérifier qu'aucune crique ou amorce de rupture n'y prend naissance.

Si une crique est découverte, la réparation et le renforcement prévus par la modification N° 72 seront exécutés sans délai.

SUPPORT DU BRAS D'EQUILIBRAGE DE LA GOUVERNE DE PROFONDEUR. -

On vérifiera que les jonctions des bras d'équilibrage sur le support (pièce de fonderie) ne prennent pas de jeu. En cas de constatation de ce défaut, procéder au réalésage des trous selon directives du constructeur.

Ces inspections doivent être exécutées avant les dix prochaines heures de vol, et renouvelées chaque 100 heures.

Cf. - B.S. N° 19 du 22 Février 1972

Date : 11.4.1972

Matériel : WASSMER WA 40/40A/40B/41/421.

Référence : 72 - 50